

Direction Générale des Services
GB /FB

DÉCISION MUNICIPALE N°202443

Aliénation d'un véhicule DACIA DUSTER immatriculé EN-477-MQ

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant l'état du véhicule DACIA DUSTER de la Police Municipale immatriculé EN-477-MQ, certifié par le chef de garage de la Commune,

Considérant que le moteur dudit véhicule n'est pas réparable et doit être remplacé,

Considérant la proposition de reprise formulée par le garage Toulon Services Automobiles dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule neuf RENAULT AUSTRAL hybride,

DECIDE

Article 1 : De céder le véhicule DACIA DUSTER dont le numéro d'immatriculation est EN-477-MQ à la société Toulon Services Automobiles sise avenue Lavoisier, 83 071 TOULON CEDEX 9. Le prix de vente est fixé à 1 100 € TTC.

Article 2 : Cette cession intervient dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule neuf RENAULT AUSTRAL hybride.

Article 3 : Monsieur le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer le certificat de cession du véhicule.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 11 mars 2024

Le Maire
Gil Bernardi

Gil Bernardi

